DENCE DU GOUVERNEMENT

-=-=-=-000-=-=-=-=-=-=-=-

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail
-=-=-=-=-=-=-

DECRET N° 75/026

CREANT LE COMITE NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PRESIDENT A VIE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

-=-=-=-=-=-=-

(/U Les Actes Constitutionnel n°s 1 & 2 des 4 & 8 Janvier 66

(/U Le Décret n° 75/001 du 1er Janvier 1975, fixant la composition du Gouvernement et portant désignation de ses membres ;

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

Article 1er : Il est crée un Comité National de Gestion de l'Environnement, rattaché au Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, composé des représentants des Ministères et organismes suivants :

- Ministère du Tourisme, des Eaux, Forêts, Chasses et pêches
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme Educative
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Travaux Publics
- Ministère de l'Industrie et du Commerce
- Ministère des Affaires Sociales
- Société Nationale d'Habitat

Article 2 : Au cours de ses délibérations le Comité peut faire appel à tout autre service ou à tout autre expert compétent en la matière.

Article 3 : Le Comité est chargé de rassembler tous documents et de fournir des avis sur toutes les questions de l'Environnement et d'en coordonner les activités.

.../...

Article 4 : Ses modalités de fonctionnement seront fixés par un arrêté ministériel.

Article 5 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Bangui, le 31 Janvier 1975

(é) Jean-Bedel BOKASSA.-

Maréchal de la République Centrafricaine

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,

BANGUI, le 19 Janvier 1981

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

J. P. KITOKO.-